

## **RAPPORT ANNUEL 2017 LOI ECKERT**

Au 31 décembre 2017, le CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR détient dans ses livres :

5233 comptes inactifs pour un montant total de dépôts et avoirs de 1.463.250,44€

Sur l'année 2017, conformément à la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence, le CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR a déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations, la somme de :

155.512.15€ issue de 181 comptes

ayant atteint le délai légal maximum d'inactivité et/ou de déshérence.